



www.bourgenbresse.fr

**Rapport de présentation
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le **compte administratif** permet en fin d'exercice de constater l'arrêté des comptes : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres) au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Sommaire

| | |
|--|-----|
| BUDGET PRINCIPAL VILLE | 11 |
| 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT..... | 12 |
| 1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 12 |
| 1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)..... | 13 |
| 1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)..... | 13 |
| 1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)..... | 13 |
| 1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)..... | 14 |
| 1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) | 14 |
| 1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | 15 |
| 1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)..... | 15 |
| 1.2.2 FISCALITE LOCALE, IMPOTS ET TAXES (chapitres 731 et 73)..... | 15 |
| 1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)..... | 16 |
| 1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) | 17 |
| 1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) | 17 |
| 1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013) | 17 |
| 2. SECTION D'INVESTISSEMENT | 18 |
| 2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 188 |
| 2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 352 K€..... | 188 |
| 2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)..... | 188 |
| 2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)..... | 19 |
| 2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 200 |
| 2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) | 200 |
| 2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) | 200 |
| 2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)..... | 21 |
| BUDGET AERODROME | 222 |
| BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT | 244 |
| BUDGET LOTISSEMENTS..... | 266 |
| BUDGET SERVICES FUNERAIRES | 277 |
| BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES..... | 288 |

Synthèse

Le compte administratif 2023 témoigne d'un exercice exceptionnel sur le plan financier, avec un résultat inédit, lié en particulier à des recettes exceptionnelles cette année. En parallèle la Ville poursuit ses projets en investissement, marqués par la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie.

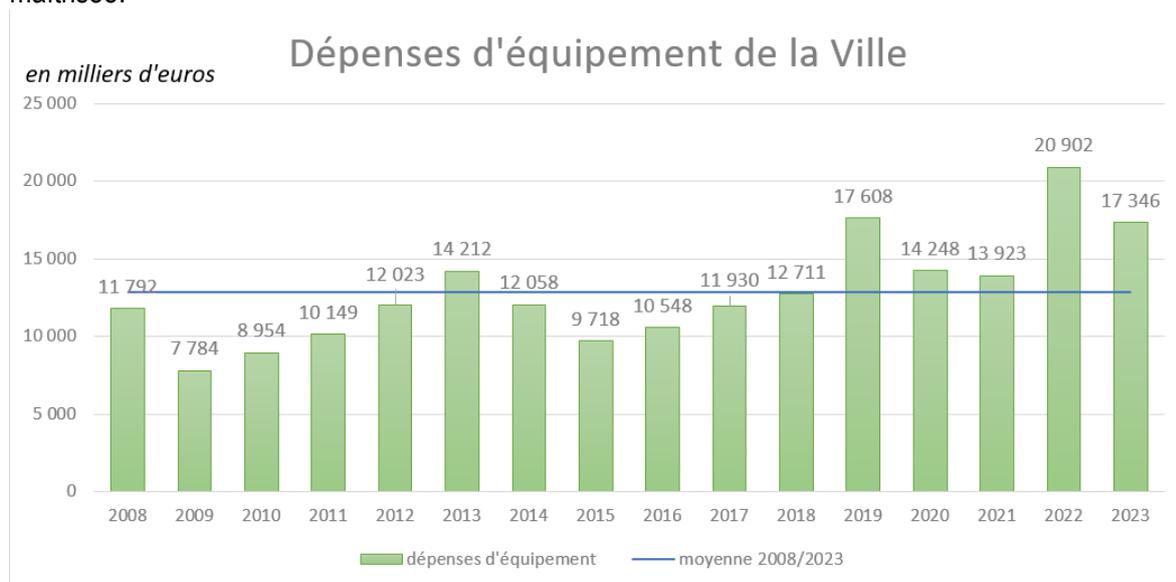
Fait majeur de cette année, des recettes exceptionnelles de plus de 6 M€ viennent sensiblement améliorer le résultat comptable. Elles se décomposent comme suit :

- 2 274 K€ de produits de cessions ;
- 1 185 K€ de « filet de sécurité inflation », versé par l'Etat au titre de l'exercice 2022 dans le contexte de l'inflation et non reconduite en 2023 ;
- 2 685 K€ issus du dispositif ARENH dans le cadre du groupement de commande proposé par le SIEA, qui a permis à la Ville de bénéficier d'un remboursement exceptionnel lié au tarif régulé de l'électricité nucléaire historique ainsi qu'aux prix de l'électricité fixés par le SIEA avant la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine

Le résultat, après retraitement de ces recettes exceptionnelles de par leur nature et leur montant, s'établit à 3 174 K€, soit une diminution de 1,2 M€ de résultat par rapport à l'exercice 2022.

Cela s'explique en particulier par l'inflation, qui continue à peser sur les finances de la Ville notamment dans les postes de l'énergie (+ 1,5 M€ entre 2022 et 2023) et de la masse salariale (+ 1,7 M€), portée par les mesures de soutien au pouvoir d'achat tant nationales que locales, ainsi que le traditionnel glissement vieillesse technicité.

En parallèle, les différentes mesures de sobriété mises en œuvre dès le retour de l'inflation en 2022 ont permis de limiter la hausse des charges à caractère général hors énergie et alimentation (+ 660 K€ en 2022) puis d'inverser leur tendance (- 290 K€ en 2023). Ces mesures, qui traduisent une absorption de l'inflation par les services de la Ville, contribuent ainsi à garantir une trajectoire financière maîtrisée.



Dans le même temps, la Ville poursuit ses opérations en investissement, avec un niveau de réalisation élevé cette année (17,7 M€) après le record de 2022 (20,9 M€). Ces projets ont porté principalement sur l'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble du territoire communal ainsi que sur l'accélération de la transition énergétique.

| | | |
|---|--|---|
| NPNRU – Pont des chèvres 3,2M€ | Rénovation énergétique groupes scolaires Jarrin et Brou 2,7M€ | Vestiaires de la Chagne 2M€ |
| Pont de Lyon 1,8M€ | Photovoltaïque 450k€ | Place des Bons enfants 140k€ |
| Débitumisation des cours d'école 110k€ | Performance de l'éclairage public 307k€ | Végétalisation 280k€ |

Grands indicateurs financiers du compte administratif 2023

Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'accroissent de + 5,8 % (soit + 3,3 M€) malgré un encadrement très strict de leur évolution et la recherche systématique d'économies du fait d'une inflation élevée pour la seconde année consécutive, qui se concentre principalement sur l'énergie, la masse salariale et l'alimentation.

En matière de recettes réelles de fonctionnement et hors recettes exceptionnelles, 2023 est marquée par une remontée des recettes liée à l'impact de plusieurs facteurs. Premièrement, cette évolution s'explique par la fiscalité, dont la hausse résulte principalement de la revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat ainsi que de la perception de recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à la campagne déclarative menée par les services fiscaux et qui devra faire l'objet d'un cadrage à la baisse sur les prochaines années. Deuxièmement, l'année est marquée par la reprise des centres sociaux par la Ville, générant des flux entre le CCAS et la Ville. Enfin, l'évolution du cadre comptable vers la M57, mise en œuvre à partir de 2023, a généré le décalage de certaines recettes 2022 vers 2023, la fin de l'exercice 2022 ayant été raccourcie.

Dans ce contexte, l'épargne brute se maintient à un niveau de 8,4 M€.

La capacité d'autofinancement couvre le remboursement annuel de la dette qui s'établit en 2023 à 3,4 M€.

Effort d'équipement et son financement :

Les dépenses d'équipement sont réalisées en 2023 à un niveau qui reste élevé, à hauteur de 17,3 M€, après un réalisé d'un niveau record en 2022 autour de 21 M €.

Cette très forte réalisation en dépenses d'équipement est réalisée grâce à l'autofinancement, aux subventions reçues qui s'accroissent et par le recours à l'emprunt.

Endettement :

L'emprunt réalisé en 2023 pour 8,3 M€ (dont 4,3 M€ issus des reports de 2022) étant supérieur au remboursement annuel du capital de la dette (réalisé à 3,4 M€), entraîne une hausse de 5 M€ de l'encours consolidé de la dette de la Ville, qui s'établit à 41,3 M€ à fin 2023, à un niveau toujours inférieur à 1 000 € par habitant, en dessous de la moyenne nationale de la strate en 2022.

La capacité de désendettement passe de 6,2 années à 4,9 années grâce à la hausse de l'épargne brute. Ce niveau reste satisfaisant, bien en-dessous des 12 ans de seuil d'alerte légal.

Compte administratif 2023 vers la transition écologique

Depuis le budget primitif 2021, les dépenses de la Ville sont analysées sous le prisme de leur impact sur l'environnement. Le compte administratif 2023 est l'occasion d'attester de la réalisation des crédits prévus en faveur de l'environnement et de la transition écologique.

Une méthodologie consolidée qui continue de s'affiner au fil des exercices

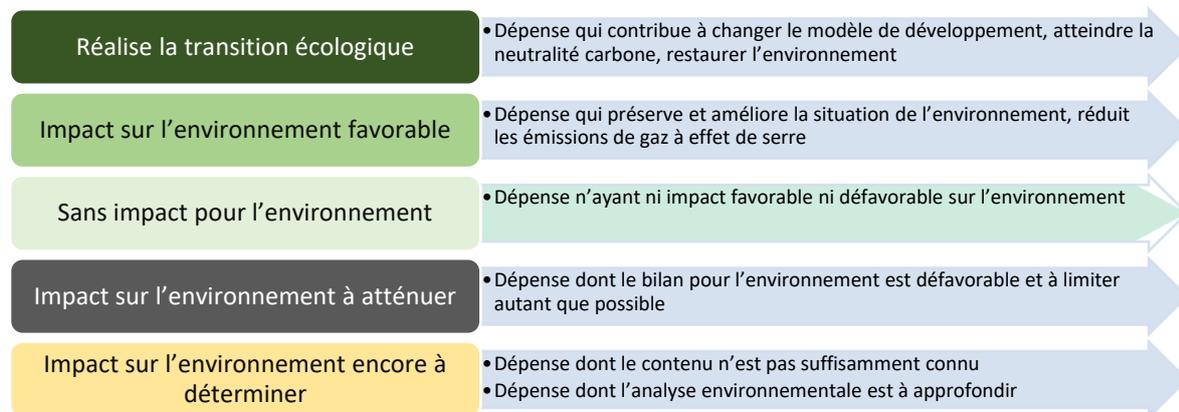
L'examen de l'exécution 2023 se fonde sur les mêmes critères et selon les mêmes catégories qui ont été utilisées au budget primitif. Le périmètre est également identique : l'ensemble des dépenses de la Ville.

8 critères pour évaluer l'impact environnemental



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité ;
- Consommer du **foncier naturel**.

5 catégories pour classer les dépenses

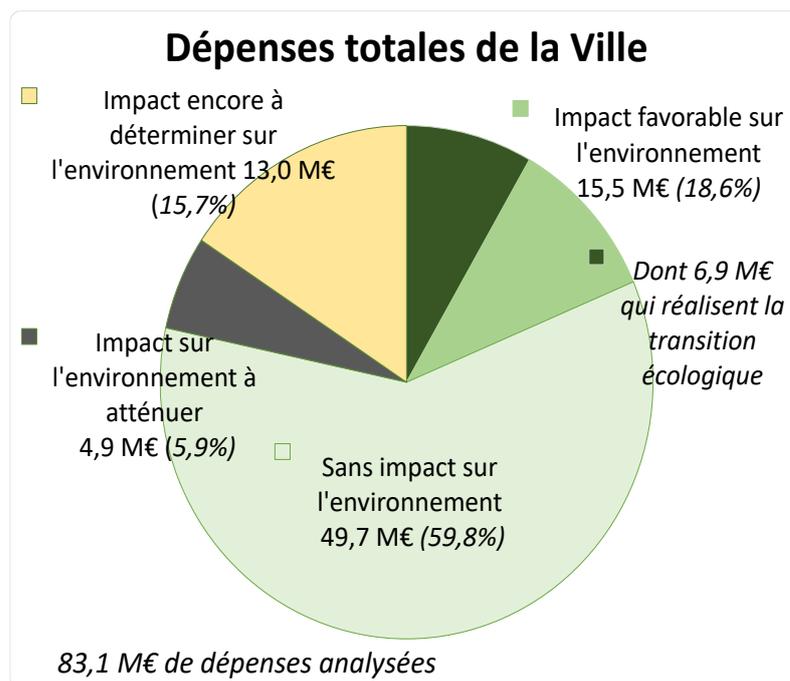


Le compte administratif 2023 permet de confirmer l'engagement constant de la Ville vers la transition écologique

Le compte administratif 2023 confirme la bonne marche de la Ville dans son ambition d'œuvrer en faveur de la transition écologique. En effet, 15,5 M€ (14,9 M€ en 2022) génèrent des impacts bénéfiques pour l'environnement, soit 18,6 % des 83,1 M€ des dépenses totales de la Ville.

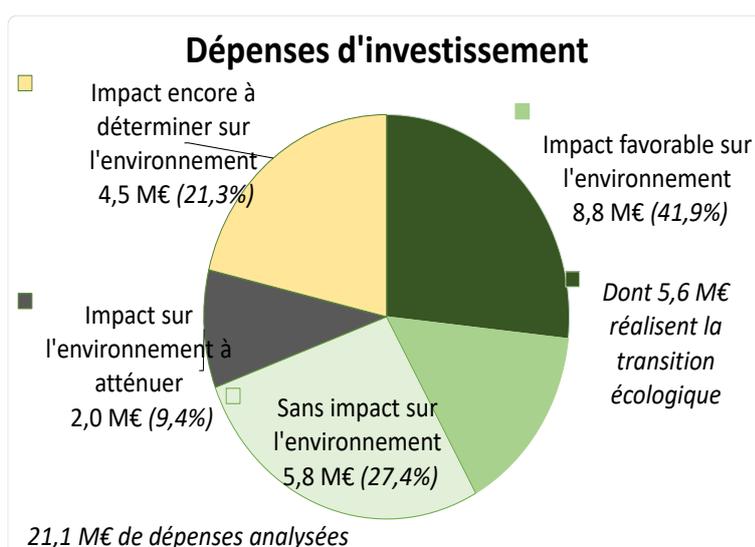
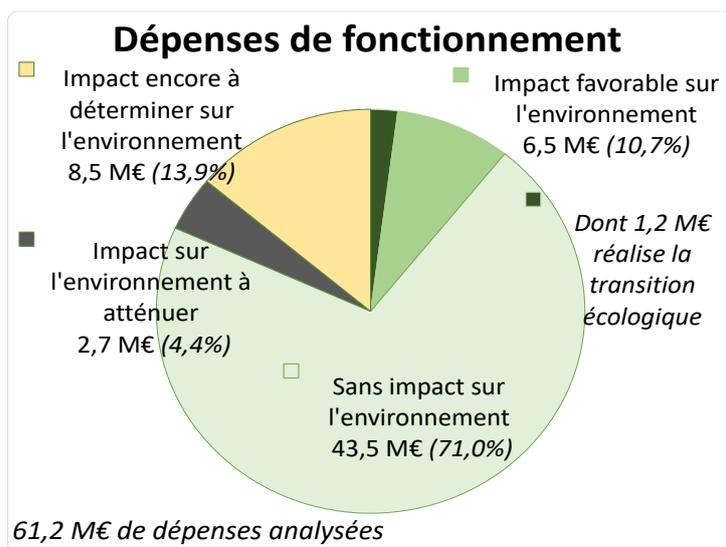
Parmi eux, 6,9 M€ correspondent à des crédits réalisant pleinement la transition écologique. Ces chiffres témoignent d'un accroissement régulier des efforts puisque les crédits de transition écologique étaient de 2,2 M€ en 2021 et de 3,7 M€ en 2022.

La plupart des dimensions de la transition écologique sont représentées tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.



Dans le secteur des aménagements de voirie et des espaces publics, la dimension environnementale est intégrée au travers de la recherche de pratiques, de fournitures et de matériels plus écologiques et plus durables, par la recherche de végétalisation des espaces et l'intégration de la nature dans les espaces urbanisés.

Les aménagements réalisés, par exemple dans le cadre de renaturation de la Reyssouze le long de l'allée de Challes, au carré Amiot ou sur le Pont de Lyon concourent en 2023 à cet objectif, respectivement à hauteur de 645 K€, 127 K€ et 151 K€.



La rénovation et l'isolation thermique des bâtiments municipaux, constitue l'un des piliers de cette politique notamment à travers la 3^{ème} programmation de travaux portant sur les groupes scolaires Jarrin et Brou (confiée à la SPL Efficacité énergétique pour 2,7 M€) et le NPNRU Pont des chèvres (3,2 M€). L'importance du budget qui y'est consacré traduit clairement l'enjeu de la maîtrise de la facture énergétique, la volonté de lutte contre les gaz à effet de serre, l'utilisation et le recours croissant aux matériaux et énergies renouvelables, allant également de pair avec le bien être des usagers de ces établissements.

À cela s'ajoutent les nombreux chantiers menés en parallèle des efforts de sobriété : 297 K€ ont été affectés à la transition écologique de l'éclairage public, 130 K€ à l'achat de véhicules et appareils électriques en remplacement de modèles thermiques, 450 K€ ont été acquittés pour les achats d'énergie verte à haute qualité environnementale.

277 K€ correspondent à la part de végétalisation auquel s'ajoutent 110 K€ de débitumisation des cours d'école. Les modes doux sont aussi présents directement pour 67 K€ d'aménagement de pistes bidirectionnelles ainsi qu'un reliquat de 51 K€ versé pour les achats de vélo par les particuliers.

La politique scolaire est concernée par d'autres volets de la transition écologique, notamment l'alimentation puisque la Ville va au-delà des prescriptions de la loi dite « égalim », ce que reflètent les 231 K€ dédiés à l'achat d'aliments issus de l'agriculture biologique.

De l'autre côté du spectre, les dépenses aux impacts défavorables pour l'environnement (à atténuer) augmentent également (sous l'effet du renchérissement des prix de l'énergie et des matériaux) de 1,1 M€ bien que leur part dans la totalité des dépenses reste faible (5,1 %).

BUDGET CONSOLIDE (ville et budgets annexes)

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2023, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aéroport, parcs de stationnement, lotissements, services funéraires et énergies renouvelables), se présente comme suit :

RESULTAT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Recettes | 81 726 751,39 | recettes | 33 569 547,36 |
| Dépenses | 72 498 415,67 | dépenses | 26 810 482,19 |
| = RESULTAT COMPTABLE | + 9 228 335,72 | = SOLDE D'EXÉCUTION | + 6 759 065,17 |
| Régularisation post clôture | - 57 477,00 | Régularisation post clôture | + 57 477,00 |
| + résultat antérieur reporté | + 2 669 535,40 | + solde antérieur reporté | - 12 037 358,31 |
| = résultat net | + 11 840 394,12 | + solde des restes à réaliser | + 851 791,98 |
| RESULTAT A AFFECTER | + 11 840 394,12 | BESOIN DE FINANCEMENT | - 4 369 024,16 |

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Recettes | 76 768 816,59 | recettes | 29 608 499,63 |
| Dépenses | 67 916 468,18 | dépenses | 22 996 835,04 |
| = RESULTAT COMPTABLE | + 8 852 348,41 | = SOLDE D'EXÉCUTION | + 6 611 664,59 |
| Régularisation post clôture | - 57 477,00 | Régularisation post clôture | + 57 477,00 |
| + résultat antérieur reporté | + 623 000,00 | + solde antérieur reporté | - 11 551 210,01 |
| = résultat net | + 9 417 871,41 | + solde des restes à réaliser | + 1 056 810,71 |
| RESULTAT A AFFECTER | + 9 417 871,41 | BESOIN DE FINANCEMENT | - 3 825 257,71 |

Le résultat global cumulé excédentaire de 2023 laissant apparaître un disponible de 5,6 M€, supérieur à celui de 2022 de + 4,5 M€, s'explique par la perception en 2023 de recettes exceptionnelles qui ont aidé à amortir la poursuite de la forte hausse de la facture énergétique et salariale du fait de l'inflation :

- l'indemnité inflation a été versée en 2023 par l'Etat à la Ville, pour le seul exercice 2022, pour 1 184 K€
- reversement exceptionnel par le SIEA à la Ville d'un remboursement des charges d'électricité (apparaissant en recettes de fonctionnement : chapitre 75) pour 2 656 K€
- des recettes de cessions immobilières passées en 2023 pour un montant largement supérieur à celui de 2022 (2 274 K€ contre 116 K€ en 2022).

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce compte administratif 2023 est le premier compte élaboré dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la comptabilité M14). Ce changement rend plus complexe les comparaisons de CA à CA car il se traduit non seulement par des modifications de comptes par nature mais aussi au niveau des chapitres. Ainsi, la plupart des charges et recettes auparavant considérées comme exceptionnelles sont désormais intégrées au sein du chapitre des charges de gestion courante.

De plus, dans ce même cadre, ce changement comptable a entraîné, en fin d'exercice 2022, l'avancement de l'exercice comptable de quelques semaines engendrant quelques anomalies comptables (quelques recettes 2022 de fin d'exercice ont été passées sur 2023, des régularisations techniques de rattachements, neutres budgétairement et liées à des changements d'imputations, ont été passées en fin d'exercice 2023 pour 904 K€).

Pour faciliter l'analyse, le raisonnement sera, dans la mesure du possible, effectué à périmètre constant.

1.1. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 65 402 744,52 € en réalisation, pour une prévision de 67 888 622 €, soit un taux de réalisation satisfaisant de 96,3 %.

Les dépenses réelles (hors régularisations exceptionnelles dans le cadre des rattachements signalées ci-dessus), évoluent à périmètre constant de + 5,8% (soit + 3 385 K€) portant sur les 4 premiers postes de dépenses de fonctionnement et notamment sur les charges de personnel (+ 1 705 K€) et les charges à caractère général (1 384 K€).

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 14 024 638,67 €, représentant 22,9 % du total des dépenses de fonctionnement et sont réalisées à hauteur de 95,8 % (98,7 % en 2022).

Leur forte évolution de + 11 %, soit + 1 384 K€ est principalement portée par la hausse très forte des postes énergie (qui passe de 2 634 K€ à 4 141 K€, donc une hausse de + 1 508 K€ soit + 57,3 %) et alimentation (+ 163 K€, soit + 20,1 %) s'expliquant en premier lieu par la poursuite de la hausse des prix.

L'évolution à la hausse de ce chapitre est néanmoins atténuée par une politique volontariste en matière de maîtrise de la dépense qui s'est traduite concrètement de deux manières :

- d'abord par un plan d'économies ponctuelles de - 200 K€ sur de nombreuses charges,
- l'arbitrage des autres dépenses de ce chapitre à leur niveau de l'exercice précédent malgré l'impact de l'inflation, c'est-à-dire une absorption de l'inflation dans le budget de la Ville hors énergie et masse salariale.

1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 38 063 151,31 € et représentent 62,1 % des dépenses de fonctionnement

Leur évolution de + 4,5 % (+ 1 705 K€ après une hausse de 2 192 K€ en 2022) est, cette année encore, marquée par une forte hausse qui résulte, comme l'an dernier :

- de la hausse du point d'indice et du SMIC décidée par l'Etat compte tenu de l'inflation
- du protocole 2021-2023 du pouvoir d'achat propre à la Ville
- de l'habituel impact du glissement vieillesse technicité (GVT, évolutions statutaires, avancements, etc.) ;
- de la reprise de la gestion des centres sociaux (A. Mercier à partir de 2022, Reyssouze en janvier 2023 et les Vennes en septembre 2023 par la Ville (via le CCAS) et de la halte garderie des Vennes pour un total de 738 K€ (soit + 527 K€).

Ce personnel mis à disposition du CCAS pour la gestion des centres sociaux fait l'objet, conformément à la convention, d'un remboursement par le CCAS à la Ville (voir recette au chapitre 70 ci-dessous).

1.1.3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 13,6 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 8 348 889,65 €, soit + 18,3 % (+ 1 290 K€).

Son montant réel (hors écriture technique de régularisation sur rattachements) est ramené à 7 441 K€, soit + 382 K€ (+ 5,4 %) sachant qu'il inclut, du fait du changement de la nomenclature comptable, certaines charges qui figuraient auparavant sur le chapitre des dépenses exceptionnelles. C'est le cas notamment de la subvention d'équilibre versée au budget aérodrome pour 93 K€ (réalisée en 2022 pour 91 K€).

L'évolution de ce chapitre à la hausse est liée principalement à l'accroissement de la subvention versée au CCAS dans le cadre de la reprise des centres sociaux, gérés précédemment par la CAF (+ 479 K€), et au poste des admissions en non-valeur (+ 122 K€).

Les subventions versées aux organismes privés et associations, première composante de ce chapitre, sont quant à elles réalisées pour un montant global de 3 026 950,86 € (contre 3 176 295,86 €).

Cette diminution de - 4,7 % (- 149 K€) s'explique principalement par la baisse de la subvention versée à la CAF pour la gestion des centres sociaux, qui est directement versée au CCAS à partir de cette année. La subvention au groupement d'entraide a également légèrement diminué de - 27 K€, dans le cadre du plan d'économie ponctuel.

En revanche, le changement du mode de gestion des salles de quartier par l'AGLCA se traduit par une augmentation de la subvention versée à l'association dans le cadre de la nouvelle convention de mise à disposition des locaux par la Ville à cet organisme (+ 110 K€) avec en contrepartie une baisse du poste redevances versées aux fermiers et délégataires de 108 K€ (voir ci-dessous).

La subvention versée à l'EPCC théâtre (1 085 123 €), est en baisse de 100 K€, compte tenu de la montée progressive de la subvention versée par Grand Bourg Agglomération, diminuant d'autant celle de la Ville.

Les autres subventions de fonctionnement concernent principalement la subvention versée au CCAS (1 707 K€), qui augmente de + 469 K€ du fait de la poursuite du transfert de la gestion des centres sociaux de la CAF à la Ville. En effet, dans le cadre du transfert, le budget de la Ville perçoit les subventions de la CAF et les reverse au CCAS, pour un montant de 496 K€ en 2023.

En matière de contributions obligatoires (396 K€), celles-ci se composent quasi exclusivement de la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées qui augmente de 40 K€ en 2023.

Les redevances versées aux fermiers et délégataires sont réalisées pour 334 405,37 € (hors régularisation technique liée aux rattachements). Ce poste est en baisse de 96 K€, principalement du fait de la fin de la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à l'AGLCA évoquée ci-dessus.

1.1.4. CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la Ville et la dette indirecte de la SPL OSER, augmentent cette année de 36 K€, après plusieurs années de baisse (- 47,6 K€ en 2022 et - 118 K€ en 2021).

L'accroissement de ce chapitre provient de l'évolution à la hausse des taux d'intérêts des emprunts à intérêts variables de la Ville. Ils représentent moins de 11,19 % de l'encours de dette et sont assis sur le livret A ou sur le taux européen EURIBOR.

1.1.5. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Le montant de ce poste n'est plus que de 24 K€ (contre 166 K€ en 2022), sa principale composante, la subvention d'équilibre au budget aérodrome, ayant été transférée sur le chapitre ci-dessus des autres charges de gestion courante.

1.2. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 74 255 092,93 € en réalisation, pour une prévision de 70 288 332 €, soit un taux de réalisation de 105,6 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent notamment les redevances et les recettes d'utilisation du domaine et les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques, etc..).

Ces produits, d'un montant de 5 631 095,08 € (contre 4 287 664,77 € en 2022) qui représentent 7,7 % des recettes en 2023, sont en hausse 1 343 K€. Cette hausse est essentiellement liée à la refacturation au CCAS de la mise à disposition de personnel rémunéré au sein du budget principal et travaillant pour les centres sociaux Amédée Mercier, Reyssouze et les Venues pour un total de 949 K€ (intégrant une somme de 211 K€ de régularisation qui aurait dû faire l'objet d'un rattachement à l'exercice 2022).

Cette évolution s'explique également pour + 165 K€ par une régularisation de sommes perçues en 2023 mais se rapportant à l'exercice 2022, qui correspondent au remboursement de la mise à disposition d'agents de la Ville au profit de Grand Bourg Agglomération au second semestre 2022.

Enfin, les recettes de restauration scolaire sont en augmentation de + 96 K€ du fait de la hausse de la fréquentation et des tarifs.

1.2.2 FISCALITE LOCALE, IMPOTS ET TAXES (chapitres 731 et 73)

Les recettes de ce poste s'élèvent à 45 837 430,01 €, elles sont en augmentation de 7,5 % (+ 3 213 K€) et représentent 62,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

a) Impôts et taxes :

- Le chapitre des impôts et taxes s'élève à 10 869 975,97 € en baisse de 2,3 % par rapport à 2022. L'attribution de compensation versée par Grand Bourg Agglomération diminue de 258 K€ en raison des régularisations du coût des services communs (DSI et SIG).

Le taux de réalisation de ce chapitre « impôts et taxes » est de 100 %.

b) Fiscalité directe locale

Le chapitre 731 est en augmentation de 11,0 % (+ 3 471 600 €) et s'élève à 34 967 454,04 €. Ces recettes représentent 46,0 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pour 30 135 272 € est en augmentation (+ 7,4 % par rapport à 2022).

Cette augmentation comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour + 7,1 % (conformément à l'IPCH constaté en novembre 2022) pour les locaux industriels et les locaux d'habitation, ainsi que l'évolution physique des bases.

S'agissant de la taxe d'habitation des résidences secondaires et des locaux assimilés, les bases enregistrent une forte hausse en 2023 (+ 74 % par rapport aux bases prévisionnelles notifiées en début d'année) en lien avec la campagne déclarative menée auprès des propriétaires par les services fiscaux.

Cette hausse, qui s'est traduite par des produits supplémentaires en fin d'année (+ 316 K€), risque cependant de ne pas être pérenne car de nombreuses taxations seraient erronées (les dégrèvements étant en 2023 à la charge de l'Etat).

Les rôles supplémentaires de taxe d'habitation et de taxe foncière quant à eux augmentent de 164 K€.

- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 923 174,33 € est en hausse par rapport à 2022 (+ 16,7 %).

Cette augmentation est essentiellement liée, depuis le changement de mode d'attribution, à des régularisations effectuées par les opérateurs pour la période 2022.

- la taxe locale sur la publicité extérieure, avec un produit de 559 605,53 €, constate une hausse liée au rattrapage d'années antérieures.
- les droits de place s'élèvent à 386 217,95 €, reflétant également le rattrapage de l'exercice 2022.
- la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 2 272 685,68 €, continue d'afficher un niveau historiquement élevé. Elle progresse de 23,3 % par rapport à 2022 mais devrait connaître un retournement à partir de 2024 du fait de l'évolution du marché immobilier ces deux dernières années et du décalage entre la réalisation des mutations et la perception des droits par la Ville.

Le taux de réalisation de ce chapitre « fiscalité directe locale » est de 101,3 %.

1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 16 939 626,65 € sont en augmentation de 22 % (+ 3 059 K€) et représentent 23 % du total des recettes de la section. Elles sont réalisées à 103,3 % des prévisions.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 194 444 €. La dotation forfaitaire augmente de 1,14 % (58 684 €) en raison notamment de l'absence exceptionnelle d'écèlement en 2023, contrairement aux pratiques de l'Etat ces dernières années.
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 212 728 € (+17 083 €)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 2 819 141 €, progresse de 5,6 % (+ 149 934 €) par rapport à 2022 en raison de la majoration de l'enveloppe nationale.
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2022.
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 452 205 € augmentent de 90 338 € (+ 6,6 %). Ces compensations fiscales correspondent désormais en majeure partie à la

diminution de moitié des bases de taxe foncière bâtie des locaux industriels.

Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations" est de 103,3 %.

- les subventions diverses qui représentent un montant global de 5 775 959,04 € (contre 4 245 466,48 € en 2022 et 4 590 009,80 € en 2020) sont en hausse importante de + 1 530 K€, liée principalement à :
 - la hausse de la participation de la CAF pour + 908 K€ aux équipements de la petite enfance du fait de la revalorisation de la prestation de service unique et des bonus (+ 220 K€), de la reprise en régie de la halte-garderie des Venues gérée auparavant par la CAF (+ 66 K€) ainsi que de la régularisation d'un rattachement à l'exercice précédent de 622 K€ qui n'a pas été effectué du fait de l'avancement de la fin de l'exercice en raison de la mise en place de la comptabilité M57.
 - A la reprise par la Ville (via le CCAS) de la gestion des centres sociaux : perception par la Ville de la participation de la CAF à la gestion des centres sociaux pour 496 K€. Cette participation étant ensuite reversée au CCAS, il s'agit d'une écriture neutre au niveau du budget Ville, et d'une recette pour le CCAS.
- Le FCTVA : la Ville bénéficie, depuis 2018, d'une recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 62 911,61 € en 2023 (+ 7 K€).

1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 4 207 851,48 € contre 973 735,25 € en 2022, en forte hausse de 3 064 K€ liée principalement aux recettes exceptionnelles perçues du SIEA (2 663 K€) et au titre de l'indemnité inflation liée à notre perte d'épargne brute en 2022 (1 184 K€).

Ils comprennent notamment ailleurs :

- les revenus des immeubles pour 895 654,59 € (+ 149 K€ par rapport à leur niveau de 2022 portant notamment sur les recettes des foyers logements et des salles des fêtes ainsi que la location à l'association Le Plateau des locaux du centre de loisirs et du centre social)
- les redevances versées par la Scène de musique actuelle 39 160 €
- la redevance pour occupation du domaine public de la chaufferie bois 23 105,18 €.

1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Avec un total de 2 320 741,92 €, ce chapitre connaît une forte hausse de + 2 M €, qui s'explique principalement par la réalisation de recettes plus élevées qu'en 2022 de cessions mobilières et immobilières (2 274 K€ contre 116 K€).

1.2.6 ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)

Ce chapitre comprend principalement les remboursements de charges de personnel (indemnités de sécurité sociale, remboursement agents détachés, dans le cadre de l'assurance des risques statutaires, ...). Les recettes sont réalisées pour un montant en légère baisse de 708 208,86 € (762 049,95 € en 2022).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations (intégrant les participations en capital et les créances dans le cadres des acquisitions foncières par l'établissement public foncier local) sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à un niveau de 17,3 M€ après le niveau record atteint en 2022 de près de 21 M€.

Des reports de crédits sur l'exercice 2024 figurent à hauteur de 3 432 K€.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2023 consistent en :

2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 352 K€

Les 3 principales subventions sont versées : à la commune de Péronnas au titre de la participation aux travaux de la rue Paul Verlaine pour 172 K€, aux usagers pour l'aide à l'acquisition de vélos pour 50 K€ et au reversement de la subvention FEDER (50 K€) à Grand Bourg Agglomération dans le cadre des travaux sur l'office de tourisme et bibliothèque numérique.

2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)

Les autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 243 K€, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 6 125 K€, travaux pour 10 726 K€) concernant principalement les opérations suivantes :

➤ **les bâtiments :**

| | |
|---|----------|
| - NPNRU (Projet Régional de Rénovation Urbaine Bourg II - études, acquisitions foncières, subventions et travaux) notamment maison du cirque, restaurant du cœur et ses abords et gymnase Villard | 3 216 K€ |
| - Travaux rénovation énergétique sur bâtiments GS Jarrin et Brou | 2 760 K€ |
| - la Chagne – construction des vestiaires (dont acquisitions foncières : 273 K€) | 1 998 K€ |
| - autres travaux et études récurrents sur bâtiments (scolaire, gymnases, sociaux, administratifs...) | 1 080 K€ |
| - équipements chauffage ventilation climatisation – travaux d'amélioration | 245 K€ |
| - la Madeleine (travaux espace d'animation sociale des Glycines, travaux Chapelle, déconstruction bâtiment St Joseph et aménagement des abords des glycines) | 214 K€ |
| - Locaux croix rouge – réhabilitation | 128 K€ |
| - Maison de la Culture et de la Citoyenneté (MCC : déconstruction AGLCA / MJC) | 160 K€ |
| - pôle Amédée Mercier – réorganisation extension | 153 K€ |
| - photovoltaïque (dont études) | 410 K€ |
| - Tannerie extension (études) | 150 K€ |

➤ **les espaces publics et voiries :**

| | |
|--|----------|
| - Pont de Lyon | 1 842 K€ |
| - place des Bons Enfants | 138 K€ |
| - travaux sur cimetière | 79 K€ |
| - Carré Amiot – voirie / espaces publics | 142 K€ |
| - autres travaux, études et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité, ouvrages d'art...) | 1 367 K€ |
| - rues de la République – aménagement | 97 K€ |
| - cours d'écoles / garderies – rénovation / débitumisation | 108 K€ |
| - éclairage public et feux tricolores | 307 K€ |
| - végétalisation des espaces publics | 277 K€ |
| - espaces verts rénovation et entretien de terrains (de sports, le golf, Bouvent, jardins) | 76 K€ |
| - site de Bouvent – réaménagement et matériels | 48 K€ |
| - petits aménagements de proximité (espaces de jeux et agospaces, ateliers partagés, espaces convivialité croix blanche, mobilier square basilique, ...) | 152 K€ |
| - réseau vélo express – pistes bidirectionnelles et aménagements cyclables | 93 K€ |
| - Challes Europe | 339 K€ |
| - vidéoprotection | 85 K€ |

➤ **le matériel de travail, acquisitions et divers :**

| | |
|---|--------|
| - mobilier urbain | 281 K€ |
| - matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques | 314 K€ |
| - matériel de bureau, matériels et mobiliers des services | 383 K€ |
| - acquisition, restauration œuvres d'art | 51 K€ |

2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 3 357 K€.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la Ville, soit 2 915 K€
- remboursement de la dette SPL, soit 442 K€.

2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 6 717 K€ (contre 7 775 K€ en 2022), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

| | |
|---|----------|
| ➤ fonds de compensation de la TVA | 1 680 K€ |
| ➤ taxe d'aménagement | 970 K€ |
| ➤ résultat de fonctionnement 2022 affecté en réserves | 4 006 K€ |

2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Les subventions d'équipement sont réalisées pour un très bon niveau à hauteur de 6 661 K€ (2 140 K€ en 2023). Une somme de 2 179 K€ figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 1 403 K€ en particulier pour les travaux d'amélioration du bâti (pour 513 K€), des groupes scolaires Jarrin et Brou (281 K€), l'extension de la Tannerie (151 K€), Amédée Mercier (184 K€) et la maison du cirque 107 K€
- les subventions d'équipement reçues dans le cadre de la dotation de soutien à investissement local pour 1 309 K€ en particulier pour les travaux du Pont de Lyon (437 K€), de la Madeleine (184 K€), du NPNRU - gymnase Villard et resto du cœur (313 K€), la Chagne (113 K€), la relocalisation de la police municipale (124 K€) et les travaux de voirie (108 K€)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 1 271 K€ concernent principalement les travaux de la Madeleine (405 K€) et du Carré Amiot (659 K€)
- les subventions d'équipement versées par le Département pour 936 K€, dans le cadre des travaux de voirie (577 K€), des vestiaires de la Chagne (141 K€) et des travaux de la SPL efficacité énergétique (groupes scolaires Jarrin et Brou pour 102 K€)
- les subventions versées par Grand Bourg Agglomération pour 648 K€ pour le projet NPNRU notamment
- les subventions d'équipement émanant du fonds communautaire FEDER pour 219 K€ versées dans le cadre des travaux d'aménagement de panneaux photovoltaïque
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2021) s'est élevé à 357 K€.

2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

8 M€ d'emprunt ont été réalisés sur l'exercice 2023 (dont 4,3 M€ de reports de 2022 sur 2023). L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 41 M€ (contre 36 M€ au CA22). Elle reste majoritairement en taux fixe pour 88,81 % de l'encours, qui est ainsi peu exposé au risque de taux.

Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement) s'élève à 8 852 K€ et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur, soit 623 000 €) ressort à 9 418 € et la régularisation post clôture pour - 58 K€.

La section d'investissement présentant un **besoin de financement** de 3 825 K€, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement (5 593 €), résultant principalement des recettes exceptionnelles perçues en 2023, donnera lieu à affectation complémentaire pour 4 593 M€ en investissement, permettant notamment de maîtriser notre endettement dans un contexte de taux élevés. Le solde de 1 M€ est conservé en section de fonctionnement pour couvrir d'éventuels aléas dans le contexte d'incertitudes sur le contexte international et de pression accrue de l'Etat sur l'autonomie financière de collectivités territoriales.

BUDGET AERODROME

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|------------|-------------------------------|-------------|
| Recettes | 179 985,71 | Recettes | 96 609,04 |
| Dépenses | 179 137,24 | Dépenses | 112 855,44 |
| = RESULTAT DE L'EXERCICE | + 848,47 | = SOLDE D'EXÉCUTION | - 16 246,40 |
| + résultat antérieur reporté | 0,00 | + solde antérieur reporté | + 62 397,76 |
| = résultat cumulé | + 848,47 | + solde des restes à réaliser | - 46 999,83 |
| RESULTAT A AFFECTER | + 848,47 | SOLDE NET | - 848,47 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 42 K€ (38,4 K€ en 2022) constitue, avec les dépenses d'équipement (67,3 K€, consistant notamment en travaux d'aménagements des constructions pour 57 K€ et de réfection de la piste pour 12 K€), les principales réalisations en dépenses réelles.

Les dotations aux amortissements, réalisées pour 57 K€, ainsi que l'emprunt (35 K€), constituent la principale réalisation en recette d'investissement 2023 de cette section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART |
|----------|--------------|--------------|------------|
| DEPENSES | + 184 740,00 | + 179 137,24 | - 5 602,76 |
| RECETTES | + 184 740,00 | + 179 985,71 | - 4 754,29 |

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 99,4 %, pour un montant de 121,4 K€. Elles sont réalisées pour presque le même niveau qu'en 2022 (+ 7,4 K€).

La rémunération du délégataire (82,9 K€), soit + 2,3 K€ (hausse contractuelle) et les taxes foncières (12,8 K€) constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de ce budget, à laquelle s'ajoutent les charges courantes (énergie, achat de fournitures, entretien, etc.) et les charges financières (5,3 K€).

Les dotations aux amortissements des immobilisations (57 K€) qui sont des opérations d'ordre budgétaire se maintiennent à leur niveau de 2022.

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement qui sont réalisées à 97,4 % des prévisions pour 178,4 K€, sont en hausse de + 5,5 K€.

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 46,5 K€ (+ 2,1 K€) et de subventions d'équilibre du budget principal Ville, d'une part, à hauteur de 93,5 K€ (+ 3,5 K€) et de Grand Bourg Agglomération, d'autre part, pour 29 K€ (- 1 K€).

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Recettes | 728 000,25 | Recettes | 317 976,86 |
| Dépenses | 704 453,64 | Dépenses | 215 059,73 |
| = RESULTAT DE L'EXERCICE | + 23 546,61 | = SOLDE D'EXÉCUTION | + 102 917,13 |
| + résultat antérieur reporté | + 611 672,23 | + solde antérieur reporté | + 83 219 ,98 |
| = résultat cumulé | + 635 218,84 | + solde des restes à réaliser | - 158 018,90 |
| RESULTAT A AFFECTER | + 635 218,84 | SOLDE NET | + 28 118,21 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART | REPORTS |
|----------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| DEPENSES | + 1 170 799,98 | + 215 059,73 | - 955 740,25 | + 158 018,90 |
| RECETTES | + 1 170 799,98 | + 317 976,86 | - 852 823,12 | |

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) est réalisée pour 76 K€ en dépenses réelles.

DEPENSES

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 48,4 K€ consistent principalement en travaux de vidéoprotection pour 21 K€ et travaux sur les parkings. Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 158 K€ portée en reports de crédits 2023 sur 2024.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 27,8 K€ (59,4 K€ en 2022).

RECETTES

L'autofinancement de la section de fonctionnement (293,2 K€) et des subventions reçues à hauteur de 248 K€ constituent la principale réalisation en recette de cette section.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur ce budget depuis 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART |
|----------|----------------|--------------|--------------|
| DEPENSES | + 1 505 562,23 | + 704 453,64 | - 801 108,59 |
| RECETTES | + 1 505 562,23 | + 728 000,25 | - 777 561,98 |

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 411,3 K€ en 2023 et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général (+ 55 K€, par rapport à 2022, hausse des prix et en particulier de l'énergie) et de charges de personnel respectivement réalisées pour 222,2 K€ et 169 K€.
- de charges financières réalisées pour 2,9 K€ (3,2 K€ en 2022).

La dette de ce budget au 31 décembre 2023 s'élève à 209,6 K€ (contre 237,4 K€ en 2022).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 589,2 K€ (633,6 K€ en 2022), en baisse par rapport à 2022.

Le produit du stationnement pour 468 K€ (contre 608,7 K€ en 2022, 498,6 K€ en 2021) est en baisse par rapport à l'exercice 2022 en partie du fait que les 2 derniers mois de l'année n'ont pas fait l'objet de rattachement à l'exercice.

Ce budget annexe 2023, comme pour le budget principal, intègre une recette exceptionnelle de 104,4 K€ au titre du remboursement dans le cadre de la prime ARENH.

BUDGET LOTISSEMENTS

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------|
| Recettes | 3 997 436,17 | Recettes | 3 533 161,39 |
| Dépenses | 3 652 282,64 | Dépenses | 3 479 601,18 |
| = RESULTAT DE L'EXERCICE | + 345 153,53 | = SOLDE D'EXÉCUTION | + 53 560,21 |
| + résultat antérieur reporté | + 1 417 649,45 | + solde antérieur reporté | - 659 724,91 |
| = résultat cumulé | + 1 417 649,45 | + solde des restes à réaliser | |
| RESULTAT A AFFECTER | + 1 762 802,98 | SOLDE NET | - 606 164,70 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART |
|----------|----------------|----------------|--------------|
| DEPENSES | + 4 208 914,91 | + 3 479 601,18 | - 729 313,73 |
| RECETTES | + 4 133 536,00 | + 3 533 161,39 | - 600 374,61 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART |
|----------|----------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | + 3 756 446,00 | + 3 652 282,64 | - 104 163,36 |
| RECETTES | + 5 437 314,45 | + 3 997 436,17 | - 1 439 878,28 |

En matière de dépenses réelles :

- les dépenses réelles relatives à l'aménagement des terrains du lotissement sont réalisées pour 113,5 K€
- le remboursement de l'emprunt est réalisé à hauteur de 74,1 K€

Côté recettes réelles : la vente des terrains aménagés a été réalisé en 2023 pour 586 K€.

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
| Recettes | 43 832,52 | Recettes | 2 500,00 |
| Dépenses | 34 397,09 | Dépenses | 0,00 |
| = RESULTAT DE L'EXERCICE | + 9 435,43 | = SOLDE D'EXÉCUTION | + 2 500,00 |
| + résultat antérieur reporté | + 6 082,58 | + solde antérieur reporté | + 18 619,59 |
| = résultat cumulé | + 15 518,01 | + solde des restes à réaliser | |
| RESULTAT A AFFECTER | + 15 518,01 | SOLDE NET | + 21 119,59 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 500,00 € en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| DEPENSES | + 53 592,58 | + 34 397,09 | - 19 195,49 |
| RECETTES | + 53 592,58 | + 43 832,52 | - 9 760,06 |

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées pour un montant de 31,9 K€ (- 8,1 K€ par rapport à 2022).

Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel (au budget principal) pour 22,2 K€, de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 6,5 K€ ainsi que de la location d'une pelleuse pour 2,5 K€.

RECETTES

Le produit du fossoyage, réalisé pour 43,8 K€ (- 0,9 K€).

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
| Recettes | 8 680,15 | Recettes | 10 800,44 |
| Dépenses | 11 676,88 | Dépenses | 6 130,80 |
| = RESULTAT DE L'EXERCICE | - 2 996,73 | = SOLDE D'EXÉCUTION | + 4 669,64 |
| + résultat antérieur reporté | + 11 131,14 | + solde antérieur reporté | + 9 339,28 |
| = résultat cumulé | + 8 134,41 | + solde des restes à réaliser | |
| RESULTAT A AFFECTER | + 8 134,41 | SOLDE NET | + 14 008,92 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| DEPENSES | + 20 339,28 | + 6 130,80 | - 14 208,48 |
| RECETTES | + 20 339,28 | + 10 800,44 | - 9 538,84 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | PREVU | REALISE | ECART |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| DEPENSES | + 32 141,14 | + 11 676,88 | - 20 464,26 |
| RECETTES | + 32 141,14 | + 8 680,15 | - 23 460,99 |

Le produit de la vente d'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques du groupe scolaire et gymnase Saint Exupéry pour 8,6 K€, auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2022 affecté en fonctionnement pour 11 K€ permettent la prise en charge complète du remboursement du capital de l'emprunt de l'exercice (6,1 K€) et les dotations aux amortissements pour 10,8 K€.